

## La liste de la CE est “une simple actualisation” (CTAF)



La liste des pays présentant des carences dans leurs systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et publiée mercredi, par la Commission Européenne(CE) est une “simple actualisation” de la liste précédente, à travers l’ajout des nouveaux pays, a fait savoir la Commission tunisienne des analyses financières(CTAF).

La CTAF a rappelé mercredi, dans un communiqué, que la Tunisie figure sur cette liste depuis février 2018, et que la liste publiée par la CE est “une simple actualisation” sur la base de la méthodologie européenne d’une part et le Groupe d’action financière (Gafi), d’autre part. Les autorités tunisiennes ont également, réaffirmé qu’elles “ont mis en place le plan d’action du Groupe d’action financière (Gafi) dans les délais impartis et que le rapport qui concerne la Tunisie sera discuté dans les prochains jours, lors de la prochaine réunion du Gafi”, conformément à ce qui a été déjà annoncé lors d’une conférence de presse tenue le 28 janvier 2019, au siège de la présidence du gouvernement. La CE avait indiqué plus tôt, qu’elle a ajouté de nouveaux noms à la liste des 23 pays, dont les systèmes de lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme présentent des défaillances, conformément à la méthodologie adoptée par l’Union européenne en juin 2018, et ce en vertu de l’article 9 de la directive européenne n°2015 – 849 de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (connue sous le nom de Directive européenne n°4). Les clarifications de la CTAF rejoignent les déclarations de l’ambassadeur de l’UE à Tunis, Patrice Bergamini. Le diplomate a indiqué à l’Agence TAP qu’” il ne s’agit pas d’une nouvelle liste, mais d’une mise à jour de la liste des pays présentant des lacunes stratégiques dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme “.

[Source : African Manager](#)